MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Quatrième année n° 39

3 Novembre 1956

Edition Générale n° 8

INFORMATIONS

Traitement automnal du pêcher

Le Coryneum peut se développer très abondamment dans certains vergers. Nous conseillons de renouveler le traitement préconisé dans notre avis du 18 septembre (Pulvérisation d'oxyquinoléine, ou d'anticryptogamiques de synthèse) ; ensuite dès la chute des feuilles, effectuer à l'aide d'un produit cuprique le traitement bleu. Ce dernier sera renouvelé au cours du mois de décembre s'il était lavé par des pluies.

Monilia de l'abricotier

Emonder soigneusement les arbres et brûler les rameaux tués par la maladie ainsi que les fruits momifiés.

Ce nettoyage préparera la bonne réussite des traitements printaniers.

Lutte contre les oiseaux nuisibles

Nous rappelons aux Président de Groupements de défense qu'il leur incombe désormais d'organiser la lutte contre les pies et corbeaux.

L'inspection de la Protection des Végétaux leur donnera tous renseignements utiles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

D.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles.

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - Montpellier. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.